

## Rencontres Jeune Création 2001 - Adoption du projet - Attribution de subventions à des associations culturelles - Demande de subvention auprès du Département

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Voici venu le temps des Rencontres Jeune Création à Besançon, un festival innovant et pluri-culturel, à l'initiative de la Ville de Besançon et qui habite tous les lieux de spectacles.

THEATRE, sous toutes ses formes, MUSIQUE classiques et électroniques, CIRQUE version troisième millénaire, toutes les formes d'arts y trouvent leur place.

Inauguré il y a maintenant plus de quinze ans, le festival Rencontres Jeune Création reçoit chaque année l'accueil enthousiaste d'un public curieux, passant joyeusement d'une discipline à l'autre, avec un nomadisme rafraichissant. Ainsi dans l'édition 2001 :

- \* le chant lyrique se mélange au cirque,
- \* le théâtre de rue emprunte à l'imagerie cinématographique,
- \* et l'orgue, instrument divin, roi des Eglises, se frotte à la musique contemporaine.

Mais c'est encore par leur démarche même, enrichie à chaque édition, que ces rencontres de la jeune création, sont les plus originales : offrir aux compagnies un lieu de diffusion (dont les nombreux théâtres que compte la Ville), une assistance technique et des moyens de communication, en laissant libre cours aux idées, des plus ferventes aux plus farfelues.

Rencontres Jeune Création accueille chaque année plus de 10 000 spectateurs ; et avec 160 000 spectateurs cumulés sur quinze ans, cette manifestation a pris une place importante dans le paysage régional.

Budget de l'opération RJC 2001	en Francs	en Euros
* organisation générale dont valorisation travail services municipaux	230 000	35 063,27
* communication (affiche générale, plaquette)	100 000	15 244,90
* aide aux projets (subventions et aides directes)	460 000	70 126,55
<b>TOTAL</b>	<b>790 000</b>	<b>120 434,72</b>

Financement	en Francs	en Euros
* Ville de Besançon	740 000	112 812,27
- budget de fonctionnement = 425 000 F		
- autres services (dont valorisations) = 315 000 F		
* Département du Doubs	50 000	7 622,45
<b>TOTAL</b>	<b>790 000</b>	<b>120 434,72</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet «Rencontres Jeune Création 2001 »,
- autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès du Département du Doubs,
- verser les subventions suivantes :

<b>Projets THEATRE</b>		<b>en Francs</b>	<b>en Euros</b>
Production du Capricorne «Julien en chemin»	marionnettes/vidéo	10 000	1 524,49
Compagnie K.P. «Palabres, duels et fantaisies»	spectacle d'extérieur-escrime théâtrale	10 000	1 524,49
Théâtre du Bambou «Tableau-gâteau»	spectacle jeune public	10 000	1 524,49
IME Aurore à Gray «Poussières d'étoiles»	création théâtrale avec la Compagnie Gravitation	10 000	1 524,49
Compagnie Cafarnaüm «la Patiente»	création d'une pièce d'un auteur contemporain Anca Visdei	10 000	1 524,49
Kanibal Théâtre «Jukebox»	création d'un spectacle associant musique, jeu et vidéo	10 000	1 524,49
Compagnie ATIPIK «l'envolée»	marionnettes pour adultes d'après l'oeuvre de Bruno Schulz	10 000	1 524,49
Association l'Ivre de Contes «les Schlahems»	contes ethniques pour le jeune public	5 000	762,25
D.C.A. spectacles «la véritable histoire d'Ali Baba»	cie de la lune bleue - spectacle à partir des «1001 nuits»	5 000	762,25
les Amis du Cylindre «spectacle jeune public»	par la Compagnie Roule Maboule associant cirque, magie et théâtre	5 000	762,25
<b>Projets MUSIQUE</b>		<b>en Francs</b>	<b>en Euros</b>
Musique et comédie «modulation»	chorale à partir d'un répertoire religieux européen oriental et nord américain	10 000	1 524,49
Choeurs à corps «le jongleur de l'arc en ciel»	recréation par un chœur d'enfants du spectacle écrit par B. Kudlak et R.Minny du Cirque Plume	10 000	1 524,49
Atelier Lyrique de Franche-Comté «Bestiaire d'animaux»	spectacle lyrique à partir de la thématique animalière dans le répertoire musical	10 000	1 524,49
Double You «4 EAR»	création d'espace sonore associant arts plastiques et musique électroacoustique	5 000	762,25

Projets DIVERS		en Francs	en Euros
Arcadia «l'homme et son temps»	spectacle associant danse contemporaine et musique live	5 000	762,25
Acrylique «Foule à lier»	spectacle de rue	5 000	762,25
Circonstances «Tour de ménage»	spectacle mêlant arts du cirque et comédie par la Compagnie Duo et Débats	10 000	1 524,49
Pudding Théâtre «l'histoire fantastique ... de Francis et Huguette»	spectacle de théâtre de rue d'une compagnie régionale avant son départ pour les grands festivals de rue nationaux	10 000	1 524,49
A.S.C Ecole des Beaux-Arts	création d'un visuel 2001 de la manifestation	3 500	533,57

Ces subventions seront versées sur note du Service Action Culturelle.

La dépense totale, soit 153 500 F (23 400,92 €) sera prélevée sur le chapitre 92.33 / article 6574 / code projet 89029 / code service 41010, qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 3 500 F (533,57 €) depuis le chapitre 92.33 / article 6238 / code projet 89029 / code service 41010.

**«M. Michel ROIGNOT :** C'est un dossier qui a été préparé par la précédente municipalité. Ces rencontres Jeune Création se déroulent du 5 au 20 juin et naturellement on n'a pas attendu le 3 mai pour vous proposer un programme et vous faire des propositions de financement. Je dirais que le dossier a été préparé par l'ancienne équipe, l'ancienne commission de la culture et validé à ce stade au niveau du programme. Pour 2002 la nouvelle équipe pourra éventuellement proposer des inflexions si cela est nécessaire mais là on s'inscrit dans une continuité et on n'a pas eu à en délibérer en commission culturelle nouvelle sur ce dossier. C'est ce que je voulais dire avant que Franck explique puisque c'est lui qui a en charge plus particulièrement ce dossier.

**M. Franck MONNEUR :** Il était bon de le préciser, Michel. Même si c'est effectivement l'ancienne équipe qui s'est chargée de ce projet, nous le cautionnons absolument, nous le portons même jusqu'au bout. Tout d'abord, Monsieur le Maire, les rencontres Jeune Création ça doit évoquer chez vous quelques souvenirs émus je suppose.

**M. LE MAIRE :** Oui je me souviens, j'avais lancé cela il y a quelques années sur une idée de Maurice BOGUET.

**M. Franck MONNEUR :** Comme quoi les bonnes idées sont toujours à reprendre. Alors en ce qui concerne le budget de ce festival Rencontres Jeune Création, c'est un budget total de 790 000 F, il revient à la Ville environ à payer, charges comprises, 740 000 F et nous espérons obtenir une subvention de 50 000 F de la part du Département et ce soir le Conseil Municipal est d'ailleurs amené à autoriser le Maire à demander cette subvention auprès du Département, subvention qui avait été à hauteur de 50 000 F l'année passée.

Il faut souligner qu'en aide directe, en subvention directe aux 20 troupes et compagnies, nous donnons 153 500 F exactement, pour le reste il s'agit de frais d'accompagnement, complément technique et autres, vous pourrez avoir le détail si vous le souhaitez bien évidemment.

Je vais juste insister sur l'aspect artistique, juste quelques points, tout d'abord en ce qui concerne les lieux, il y a les lieux qui sont institutionnels évidemment tels que l'Opéra-Théâtre, le Kursaal, le Théâtre de l'Espace ou encore le Théâtre de la Bouloie mais on note une certaine originalité dans les lieux cette année puisque des représentations se produiront dans deux églises à Besançon, notamment l'Eglise

Saint-Pierre et l'Église de la Madeleine. N'y voyez là aucune collusion maladroite, c'est juste l'utilisation d'un lieu pour des spectacles d'orgue et notamment d'orgue contemporain qui sont associés à des jeux de lumière et de vidéo. Au niveau des lieux toujours, la rue sera investie, il y aura des places investies, place Pasteur, place de l'Europe, square Saint-Amour, esplanade de la Mairie, donc c'est un festival qui est très basé sur le centre-ville mais qui s'étend quand même dans d'autres quartiers et tant mieux.

Juste quelques points sur les spectacles...

**M. LE MAIRE :** On ne va peut-être pas refaire tout le programme !

**M. Franck MONNEUR :** Je ne fais pas le programme mais je voudrais juste donner quand même le ton de cet esprit, si je puis dire, l'esprit du festival qui sera basé sur la musique cette année puisqu'il y a un spectacle musical en ouverture et un spectacle musical en fermeture mais vous aurez bien entendu prochainement dans la plaquette tous les détails utiles.

**M. LE MAIRE :** C'est une très bonne opération effectivement qui permet il faut le dire à beaucoup de jeunes Bisontins, de jeunes créateurs, de pouvoir pour la première fois s'exprimer dans des lieux reconnus comme le Théâtre ou le Kursaal, voire l'Espace Planoise ou le CDN, c'est donc un coup de projecteur sur la création locale à Besançon, c'est quelque chose de très important.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, lors du précédent mandat, j'ai à plusieurs reprises suggéré la création d'une manifestation d'envergure nationale voire internationale ayant pour thème l'innovation à laquelle Besançon est très attachée, l'innovation aussi bien dans sa dimension culturelle, artistique que dans sa dimension scientifique et industrielle dont Rencontres Jeune Création pourrait être un élément important sur le plan artistique. A plusieurs reprises, M. SCHWINT m'a répondu que ce serait traité en commission et je n'ai jamais eu vraiment de retour des commissions. Alors quelle sera votre réponse, vous qui êtes le père de BVOJ ?

**M. LE MAIRE :** Je suis au moins le père de BVOJ. Je crois que ce sera effectivement traité en commission (rires) mais je pense que dans ce domaine-là nous devrions certainement pouvoir aller plus loin et si vous avez des idées, vous-même Monsieur BONNET qui êtes encore jeune et qui avez l'esprit créatif, il faut nous les faire connaître. Effectivement cette dernière campagne nous a permis de rencontrer beaucoup de jeunes et beaucoup de jeunes talents. Il y a beaucoup de volontés et de bonnes volontés pour aller dans la direction que vous évoquez et je pense que si nous pouvons donner encore un peu plus d'allant, un peu plus d'envergure et d'ampleur à ces Rencontres Jeune Création, cet ex-BVOJ, eh bien effectivement nous serons d'accord pour le faire. Il y a certainement là une piste intéressante pour les années à venir et je crois que Franck y travaille déjà avec Michel ROIGNOT.

**M. Marcel POCHARD :** Sur le thème de la piste, je vous suis totalement, je trouve que c'est quelque chose de très prometteur. Juste une remarque très anecdotique parce que j'imagine que vous n'avez pas besoin qu'on vous autorise à demander une subvention au Département du Doubs, ce genre de démarche se fait j'imagine totalement spontanément, il y a un projet de financement du festival et il n'est probablement pas nécessaire que le Conseil Municipal prenne une telle délibération.

**M. LE MAIRE :** J'avouerai que je n'ai pas vérifié ce qu'ont écrit les services, je leur fais totale confiance. Par contre cela fait des années que, quand j'étais maire adjoint chargé de ce dossier, on mettait : autorise le Maire à demander... si on peut gagner 5 caractères on regardera mais honnêtement je ne sais pas. Qui peut le plus peut le moins, ça ne gêne pas de le mettre.

**M. Marcel POCHARD :** Oui mais enfin c'est original.

**M. LE MAIRE :** Par contre, ce qu'il faut c'est qu'il y ait une délibération du Conseil Municipal pour l'équilibre financier. C'est un côté solennel. Une petite parenthèse tout de même et je me retourne vers mes collègues Conseillers Généraux, c'est que la subvention de 50 000 F est acquise depuis déjà 10 ans. Donc si Danièle TETU, qui est dans la 4<sup>ème</sup> commission au Conseil Général pouvait demander qu'on

l'augmente un peu, au moins du montant de l'inflation. Quant à votre remarque Monsieur POCHARD, honnêtement je ne sais pas. Si vous le dites, j'aurais plutôt tendance à croire que vous avez raison.

**Mme Nicole WEINMAN** : Un petit regret mais enfin vous n'y êtes pour rien, c'est qu'il manque finalement à ces rencontres la dimension visuelle ou picturale, sculpture, peinture et pourquoi pas cinéma. On est quand même dans la ville de naissance des Frères LUMIERE ; aussi contestable qu'il soit, c'est quand même un volet de notre histoire bisontine à exploiter.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai, je rappelle cependant que pour les Rencontres Jeune Création, ce n'est pas la Ville qui initie des projets, on les recueille et effectivement il manque ce type de projets. Il y en a eu auparavant mais pas cette année.

**Mme Françoise BRANGET** : Simplement une petite précision. Ça fait plaisir de voir Franck MONNEUR plein d'enthousiasme mais on consacre 153 000 F au projet et finalement 637 000 F aux frais de fonctionnement. Je voudrais savoir ce que sont tous ces frais d'accompagnement, ça représente quoi, du personnel ?

**M. Franck MONNEUR** : Concernant ce fonctionnement, il y a des compléments techniques. Il est évident que lorsqu'une compagnie doit bénéficier d'un apport matériel technique et qu'elle doit louer ce matériel, on ne va pas lui donner une subvention plus importante pour qu'elle-même après, démarche pour louer le matériel. C'est la Ville qui le loue directement et ceci est donc facturé à la Ville de Besançon. De même il y a d'autres factures directes, il y a des aides techniques par exemple lorsqu'on prête à une compagnie un camion qui va lui permettre de transporter du matériel pour x répétitions, ceci a un coût réel pour la Ville, de même que l'utilisation pour des répétitions des salles municipales où le personnel doit travailler, notamment les régisseurs, les techniciens... C'est ce coût cumulé qui nous fait arriver à cette somme. Mais si on tient compte de la vingtaine de spectacles qui sont proposés pour une quarantaine de représentations, on n'arrive pas au niveau des frais de fonctionnement à quelque chose d'exorbitant.

**M. LE MAIRE** : C'est surtout de la location de sono, d'éclairage. On va peut-être terminer là-dessus.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Dans le budget, quelle est la part financement réel et la part valorisation, est-ce que c'est 80 % valorisation et 20 %...

**M. LE MAIRE** : Deuxième mauvais point Monsieur RENOUD-GRAPPIN. C'est noté en haut de la page.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : On n'a pas eu la réponse tout à fait quand même.

**M. LE MAIRE** : C'est noté en haut de la page parce qu'on pense quand même que vous avez lu les rapports avant de venir au Conseil Municipal. Je vais donc vous faire la lecture du rapport, vous le voulez en euros ou en francs ?

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Le dont valorisation représente quoi ?

**M. LE MAIRE** : Valorisation c'est très simple ; lorsqu'il y a 230 000 F organisation générale dont valorisation du travail services municipaux, ce sont nos personnels qui vont mener des plantes vertes, ouvrir le Kursaal, etc. ce sont des frais de téléphone, des frais d'organisation... La communication c'est 100 000 F et l'aide au projet, subvention et aide directe c'est 460 000 F donc 70 126,55 €. Voilà donc l'aide directe au projet, c'est la somme que nous injectons dans les associations et les compagnies bisontines pour réaliser cela, qui est une somme quand même importante, presque 500 000 F.

**M. Alexandre CHIRIER** : Cette ligne de 460 000 F c'est de l'argent. Les aides directes, ce ne sont pas des aides matérielles, on s'entend bien ?

**M. LE MAIRE** : Non, les aides directes ne sont pas forcément de l'argent.

**M. Alexandre CHIRIER** : Ce n'est pas forcément de l'argent donc c'est bien l'objet de la question de M. RENOUD-GRAPPIN.

**M. LE MAIRE** : On ne va pas refaire un débat de commission ce soir parce que c'est très sympathique cela mais il faut quand même qu'on avance un peu. Il y a une valorisation des services, communication 100 000 F, aide au projet subventions et aides directes 460 000 F, M. ROIGNOT comme M. MONNEUR sont à votre disposition pour vous donner les détails précis mais globalement c'est 460 000 F qu'on verse au niveau des associations bisontines pour cette opération.

**M. ROIGNOT** : Pour répondre à Mme WEINMAN sur l'absence effectivement des arts plastiques, nous verrons pour les années prochaines. Ce que je veux dire simplement, c'est que les actions de communication qui sont là sont confiées systématiquement aux étudiants de l'ERBA dont nous discutons tout à l'heure et que c'est un travail qui leur permet de valoriser leurs études».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.*